



VILLE DE LAC-BROME  
TOWN OF BROME LAKE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2017-03  
(Règl. emprunt 1 000 000 \$)

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors de la séance du 9 janvier 2017, le conseil municipal a adopté le règlement 2017-03 intitulé Règlement décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 1 000 000 \$.
2. L'objet de ce règlement est d'autoriser l'acquisition de véhicules et d'emprunter 1 000 000 \$ pour ce fait.
3. Ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 6 avril 2017.
4. Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement à l'Hôtel de Ville, 122 Lakeside, pendant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Lac-Brome  
Ce 18 avril 2017

Edwin John Sullivan, B. Sc. LL.B.  
Avocat  
Greffier

PUBLIC NOTICE

COMING INTO FORCE

BY-LAW 2017-03  
(\$ 1 000 000 Loan By-law)

PUBLIC NOTICE IS GIVEN OF THE FOLLOWING :

1. At a sitting held on January 9 2017, the Municipal Council adopted By-law 2017-03 entitled By-law decreeing the purchase of vehicles and a \$ 1 000 000 loan.
2. The object of the by-law is to authorize the purchase of vehicles and a 1 000 000 \$ loan to finance said purchase.
3. This by-law received the approval of the *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* on April 6 2017.
4. This by-law comes into force in accordance to the Law.

Interested persons may consult said by-law at the Town Hall, 122 Lakeside Road, during regular business hours.

Given at Brome Lake  
This April 18 2017

Edwin John Sullivan, B. Sc. LL. B.  
Attorney  
Town Clerk